



# DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

*Demande à présenter 21 jours avant la date d'intervention.*

## TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

Réalisation d'une opération en rue barrée :

- 37 € par demi-journée
- Impactant la circulation des bus : 74 € par demi-journée

Réalisation d'une opération en circulation alternée :  
21,50 € par demi-journée.

Neutralisation de case de stationnement payante :  
23 € par jour / case.

Neutralisation de case de stationnement non payante ou  
stationnement en zone piétonne/sur trottoir : 17 € par  
jour/case/véhicule.

Pose de panneaux par les services intercommunaux  
compétents dans le cadre de la réservation de  
stationnement : 60 €

Zone de chantier (échafaudage, entrepôt de matériel...) :

- 1,45 € / m<sup>2</sup> la première semaine.
  - 3,30 € / m<sup>2</sup> la deuxième semaine.
  - 4,40 € / m<sup>2</sup> la troisième semaine.
  - 5,80 € / m<sup>2</sup> la quatrième semaine et plus.
- Tarif pour chantier de plus de 6 mois : 3 €

Benne : 21,50 € / jour et par benne.

Bureau de Vente : 740 € par mois.

Engin de levage :

- Pour une réhabilitation : 22 € par jour / engin.
- Pour une construction : 46 € par jour / engin.

Monte-Charge :

- Jusqu'à 30 jours : 15 € par jour / engin.
- Au-delà de 30 jours : 11,90 € par jour / engin.

❖ *Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.*

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révoquée au  
pétitionnaire à son usage exclusif.

Elle ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme  
que ce soit.

L'occupation de l'Espace Public est accordée pour le seul  
usage prévu dans la demande.

Les droits des tiers demeurent expressément préservés.

Les eaux résiduelles liées à l'activité du pétitionnaire  
seront récupérées, sans rejets dans le réseau public.

Les abords du chantier seront tenus en parfait état de  
propreté, aucun obstacle ne doit gêner l'écoulement des  
eaux pluviales dans les réseaux existants.

Le pétitionnaire effectuera un état des lieux  
contradictoire du domaine public, s'il le juge nécessaire  
avant toute installation. En l'absence de celui-ci, le  
Domaine Public est réputé en parfait état et aucune  
contestation ne sera admise par la suite.

**Bénéficiaire :**  **Entreprise**  **Particulier** *Date de naissance obligatoire :*

Raison sociale :

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom du responsable de l'occupation :

Numéro de portable du responsable :

N° SIRET :

**Code NAF obligatoire :**

**Objet de l'intervention :**

**Date d'occupation :** DU

AU

Horaires :

**Localisation :**

Adresse de l'installation :

**Nature de l'occupation du Domaine Public**  1<sup>ère</sup> demande  renouvellement

échafaudage (longueur :      largeur :      )

zone de chantier (m<sup>2</sup> :      )

benne à gravats  camion toupie  camion de plus de 8m de long

camion de plus de 12 tonnes

autres (précisez) :

installation d'une grue ou d'un engin de levage (*dépôt dossier spécifique : plan d'implantation, type, dimensions, emprise au sol...*)

**Nécessité d'une réglementation de la circulation**

limitation de stationnement (nombre de cases souhaitées :      )

pose de panneaux « stationnement interdit » par les services intercommunaux

route barrée  alternat de circulation :  par feux tricolores  manuel

réduction de chaussée  trottoir  accès en zone piétonne

autres :

**Fournir obligatoirement un plan d'implantation.**

*Aux abords de l'intervention, la signalisation routière temporaire réglementaire sera installée aux frais et sous la responsabilité du demandeur. Elle sera constamment maintenue en bon ordre pendant toute la durée spécifiée dans l'arrêté de circulation notifié.*

**Cette demande d'autorisation de voirie n'est pas une autorisation de travaux et ne dispense pas le demandeur de ses obligations de DR et DICT auprès des concessionnaires de réseaux.**

*Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.*

*« Je m'engage à acquitter les frais et taxes éventuelles liées à l'occupation du Domaine Public. »*

Fait à :

Le :

Nom Prénom Signature et / ou cachet du demandeur

*Les informations personnelles collectées dans ce formulaire sont utilisées par la Ville de Valence uniquement dans le cadre du traitement de votre demande.*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : [dpo@valencerommansagglo.fr](mailto:dpo@valencerommansagglo.fr)*

**RETOUR DE VOTRE DEMANDE PAR COURRIEL : [occupationstemporaires@mairie-valence.fr](mailto:occupationstemporaires@mairie-valence.fr)**

Mairie de Valence – Département Attractivité et Proximité – Service Commerce et Occupations du Domaine Public

Unité Occupations Temporaires – 4, rue du Clos Gaillard – 26000 Valence - Tél : 04 75 75 40 77